

Réunion du 17 mai 2018

1/ Agence Rambuteau

Le 13 avril 2018, l'agence était ouverte avec comme effectif 2 conseillers commerciaux dont l'ancienneté est inférieure à 24 mois.

Concernant la sécurité, les conditions étaient-elles respectées ?

Concernant le fonctionnement de l'agence : traitement MAD, RPM, virement interbancaire supérieur à 25k€, etc...quelles dispositions ont-été prises pour éviter les incivilités envers nos 2 collègues ?

La Direction : 3 collègues étaient prévus ce jour, mais l'un d'eux n'est pas venu car malade. L'agence a ouvert à 2, mais une collègue en parcours CoFi avait les habilitations nécessaires pour gérer. De plus, la Chargée Pro a été en rendez-vous tout l'après-midi dans l'agence.

À ce jour, un intérimaire arrive ce jour afin de procéder au remplacement temporaire !

La collègue en parcours CoFi est toujours, sauf preuve du contraire, CoCo. Elle n'a donc pas toutes les habilitations nécessaires.... Sauf quand cela arrange la direction, bien sûr !

2/ D.R 92

La délégation CGT a relevé un nombre important de sujets autour du sous-effectif ou de poste d'emplois non pourvus lors de ses derniers passages. Nous demandons la présentation d'un point RH concernant les effectifs des agences avec présentation de l'effectif cible par emploi de chaque agence, la situation actuelle et une projection.

Asnières sur Seine – Asnières Normandie - Clichy la Garenne - La garenne Colombes- Gennevilliers – Bécon les Bruyères – Courbevoie – La Défense – Villeneuve la Garenne – Neuilly sur Seine – Neuilly Roule – Puteaux.

Quelles sont les recrutements ou nominations prévus et à quelles échéances ?

La Direction : Cette question n'est pas de la compétence des Délégués du Personnel.

Cela dit, il y a eu des maladies, et le DR a promu beaucoup de collègues (environ 28% des promotions de la CEIDF). Des recrutements sont en cours, notamment sur les agences de Neuilly-Roule, Clichy et Asnières.

Dont acte !

3/ Directeurs d'agence en absence longue durée

Sur une partie de cette même D.R au moins 3 directeurs d'agence sont en absences longues durées (Puteaux – Gennevilliers – Neuilly sur Seine)

Combien sont en déclarations d'accidents de travail ?

Quelles mesures sont prises pour pallier ces absences. Nous demandons à la direction de détailler par un tableau à jour la présence ou non d'un DA nomade sur ces structures.

La Direction : Cette question n'est pas de la compétence des Délégués du Personnel.

Cela dit, les DA sont en poste. Sur 2 autres agences de la DR, les remplacements sont effectués par un DA nomade.

Aucune des absences ne sont dues à un accident de travail.

C'est noté !

4/ Part variable agence Villeneuve la Garenne

Cette agence a été fermée de juin à décembre 2017 suite à un dégât des eaux. A notre connaissance aucune mesure de correction d'objectifs ni d'évaluation loyale n'a été appliquées sur la part variable des salariés de cette agence présents au 31 décembre.

Or à la question 30 de la DP Réseau du 14/12/2017, la direction s'engageait : » dans ce contexte de repli, le calcul de la part variable des salariés de l'agence sera étudié avec attention ».

Nous demandons à la direction en connaissance de son propre règlement de prendre en compte les 6 mois de fermeture et de verser un complément de part variable sur le salaire de mai.

La Direction : Pas de réponse particulière ! La situation est en cours d'étude... Un contact a été pris avec la DR !

C'est inadmissible !! Encore une fois, la direction fait tout pour ne pas payer la part variable ! Tout le monde le sait, ce n'est qu'une carotte au bout du bâton !

5/ Sécurité des salariés et des clients.

Nous avons transmis à la direction de la sécurité par le biais d'un client des clichés montrant que l'espace



2/4


libre-service de l'agence de Bécon les Bruyères avait été squatté plusieurs heures le soir par un individu.

Nous demandons à la direction de nous expliquer comment un individu peut stationner plusieurs heures dans l'espace libre-service le soir sans aucune intervention des services prestataires ?

La Direction : L'espace LSB (Libre-Service Bancaire) est inaccessible de 22h00 à 7h00.

Lorsqu'il y a une personne dans le local LSB après 22h00, sa présence est détectée par la télésurveillance et une intervention (y compris ménage) est organisée automatiquement !

La personne n'a pas été détectée car elle a probablement intégré le LSB après 7h00 !

 **Pour nous, il n'y a aucun détecteur de présence sur les caméras, sauf si une personne consulte les caméras au centre technique du télé-surveilleur !!!**

On nous aurait menti ??

6/ DSC Colombes - Sous vos applaudissements

Lors d'un passage agence, nous avons assisté un mercredi midi à un briefing audio- conférence qui s'avère hebdomadaire organisé par le DSC. Ainsi chaque mercredi cette audio conférence débute à 12h30 pour prendre fin vers 13h30. Cela dure depuis plusieurs semaines.

Outre la forme prêtant à commentaire, (chaque salarié devant applaudir à l'unisson lors de l'énoncé d'un résultat, commenter les résultats, etc ...), cette pratique fait apparaître plusieurs points :

- La délégation CGT demande à la direction pour chaque salarié (dont nous avons la liste) si ces horaires de travail ont été déclarés ? Nous demandons à la direction de nous présenter la trace de ces pointages de ces heures ou leurs corrections et de verser le cas échéant les heures supplémentaires dues.

- Que conformément au Code du Travail les salariés ont bénéficié du temps de pause minimum légal entre la fin de ces « audios » et la reprise du travail effectif.


- La délégation CGT interroge la direction sur sa capacité à faire appliquer l'accord sur le temps de travail à la CEIDF. Nous pensons que cet exemple n'est peut-être pas un cas isolé, nous demandons un rappel général.

La délégation CGT ne se satisfera pas d'une réponse

globale ou de réponses insuffisamment motivées au cahier. Le cas échéant nous contacterons la DIRECCTE locale pour obtenir la régularisation des heures travaillées et le respect des accords d'entreprise mais aussi obtenir une enquête sur cette organisation.

La Direction : L'audio concerne les SARCP et SARCPE. Un rappel sur le temps de pause déjeuné et sur la déclaration des heures supplémentaire est fait systématiquement avant le début.

Un rappel va être fait, et l'audio est programmée dorénavant de 12h00 à 12h30.

 **Formidable ! Encore une fois, la direction se moque du monde et couvre les « petits chefaillons » !**


7/ Médaille du travail – Art 7 de l'accord de substitution du 22 juillet 2008 et note de service du 7 octobre 2008.

Condamnée à plusieurs reprises et en dernier lieu pour résistance abusif, les termes des jugements sont très clairs à l'encontre de la CEIDF :

« Le juge relève de bon droit que l'accord du 22 juillet 2008 n'a pas subordonné le bénéfice de cette prime à une obligation de présenter sa demande dans un délai de trois mois après obtention du diplôme ». « L'employeur ne pouvait modifier les termes de l'accord et ajouter une telle condition ».

Nous demandons que la direction fasse cesser ce trouble manifeste en retirant sa note de service et en régularisant loyalement les dossiers qui seraient en instance.

La Direction : Il n'y a pas de trouble manifeste. La décision est appliquée au 10 mai 2017. La note rappelle les modalités d'attribution.

 **Si vous rencontrez une difficulté manifeste, contactez-nous !**

8/ Etat du patrimoine immobilier et mobilier de l'enseigne Caisse d'Épargne

Un problème d'image mais aussi de conditions de travail.

Asnières sur Seine – Asnières Normandie - Clichy la Garenne - La Garenne Colombes- Gennevilliers – Bois-Colombes – Bécon les Bruyères – Courbevoie – La Défense – Villeneuve la Garenne – Neuilly sur Seine – Neuilly Roule – Puteaux.

L'ensemble des fauteuils des salariés et des clients



sont dans des états ignobles. Outre les taches et les odeurs, la plupart présentent des problèmes d'assises (risques sur la santé). Certains clients ou salariés sont contraints d'utiliser les chaises de cuisine.

Un recensement a été fait nous demandons la date de livraison de ce mobilier.

L'état global de ces agences présente des problématiques de ménage (vitres – plafond – sol -sous-sol – bureaux -zones accueil)

L'agence de Clichy (058) mériterait un gros effort sur son aspect extérieur. Il y a un sujet de rat à l'agence de Villeneuve la Garenne. Le matériel en enseigne extérieure se décolle à la Garenne Colombes. Problématique d'enseigne aussi à la Défense. La plupart des agences nécessitent une réfection en peinture intérieure.

Un recensement a été fait et nous demandons pour chaque agence la date des travaux

La Direction : Concernant les prestations de ménage : Cela a été constaté sur l'ensemble de la DR. Le prestataire ATALIAN a été alerté et relancé ! Le nettoyage des fauteuils a été demandé. C'est en cours, des devis sont en attente !

Pour Clichy : les tags ont été enlevés. Pour La Garenne Colombe : un rendez-vous a été pris avec une entreprise pour obtenir un devis de remise en état de peinture. La Défense : les enseignes vont être remplacées. La demande a été faite.

Plus généralement, dans le cadre du PAPRIACT, les agences à rafraîchir sont à remonter par les DR et doivent être inscrites comme prioritaire auprès de la Direction de l'Immobilier.

la cgt **Dont acte !**

9/ Agence Bois Colombes

Urgent : Ménage général de l'agence - Réfection du mobilier (armoires et fauteuils) Travaux de réfection de la partie sanitaire. L'entretien du bac hygiénique dans les WC pour femmes est inexistant, c'est scandaleux.

Dans cette agence un audit a été fait, à quelles dates interviendront les livraisons de mobiliers et les travaux ?

Par ailleurs depuis plusieurs années, nous demandons l'aménagement d'une salle dans les mètres carrés existants et disponibles. Le local social actuel est utilisé à des fins de salle de réunion sur la DSC et autres intervenants. Plusieurs demandes des directions successives (groupe – secteur – DSC – Directeurs) n'ont jamais abouti à son aménagement. Pourtant à moindre coût, cette salle limiterait les

déplacements des cadres et valoriserait le patrimoine dont nous sommes propriétaire.

La Direction : Un nettoyage général a été demandé. Le prestataire a été relancé plusieurs fois concernant les sanitaires, notamment le bac hygiénique. C'est en cours !

Le matériel est en bon état. Dans le cas où c'est nécessaire, il est changé ou nettoyé.

Concernant la salle de réunion, un projet avait été étudié en 2014 et 2016. La configuration du sous-sol était inappropriée (problème de distance d'évacuation incendie). Une solution avait trouvée mais il n'y a pas eu de suite, car cela aurait nécessité un réaménagement total du sous-sol.

la cgt **Malheureusement, pour certaines choses, on « jette l'argent par les fenêtres ». Pour des investissements nécessaires au bon fonctionnement des agences, ce n'est pas toujours une priorité !**

10/ Offres commerciales Bicentenaire – temps fort 2

La délégation CGT demande à la direction de faire bénéficier les salariés des offres commerciales « Bicentenaire »

Par ailleurs dans le cadre du temps fort 2 la délégation CGT demande à la direction que les salariés puissent bénéficier de regroupement de prêt conso par le biais de l'offre Izivente de ce temps fort. Nous demandons à la direction de préciser les modalités de conformité.

La Direction : Les salariés de la CEIDF peuvent souscrire aux offres commerciales « Bicentenaire » par le biais d'une souscription auprès de l'agence dédiée.

Le regroupement de crédit n'est pas possible !

la cgt **Il vaut mieux être client que salarié-client. Nous sommes obligés de passer par la cellule dédiée. La Direction n'a aucune confiance en vous et nous soupçonne de toutes les tricheries possibles.**

11/ Protection des données

A compter du 25 mai 2018, le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) entre en vigueur dans tous les pays de l'Union Européenne. Ce règlement va mettre à jour et moderniser la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

La délégation CGT demande à la direction de nous



4/4

indiquer ce que la CEIDF va mettre en place (ou à déjà mis en place) pour se conformer à cette réglementation européenne ? Et quel en est l'impact sur le Règlement Intérieur et sur la Charte Informatique ?

La Direction : *Le règlement intérieur et ses annexes ont été actualisés. Un document d'information individuelle sur le RGPD à destination des salariés est en cours d'élaboration et sera diffusé. Un dossier complet a été remis en Comité d'Entreprise.*

12/ Equipement de nos collègues en gestion privée

Alors que la Gestion Privée est un objectif prioritaire de l'entreprise, que répondre aux attentes de nos clients tant sur la fiscalité que sur les solutions que la CEIDF peut leur apporter est fondamental dans la satisfaction client, un grave décalage existe entre l'expertise de nos collègues et les outils informatiques dont ils disposent.

Un outil informatique inadapté : lenteur de chargement

Pas de « couture informatique » entre Mysys et Big Expert

Pas de « couture informatique » entre leur portable et l'agenda Outlook

La délégation demande à la direction si plan de modernisation de l'outil informatique pour la Gestion Privée est prévue et le calendrier de déploiement.

La Direction : *Il n'y a pas de projet d'évolution de l'outil informatique pour la Gestion Privée à ce jour !*

La CGT : *Malheureusement, la CEIDF veut faire évoluer et valoriser le marché des GP, mais ne s'en donne pas les moyens !!*

13/ Carte Professionnelle

La délégation CGT demande le calendrier de déploiement des cartes professionnelles pour le personnel du Réseau (rappel question 2 DP octobre 2017 et question 30 novembre 2017).

La Direction : *Le plan de déploiement est toujours d'actualité dans le courant du 2^{ème} semestre 2018.*

La CGT : *Lorsque la carte professionnelle sera déployée à la CEIDF, nous serons déjà passés à la vérification par l'empreinte .*

14/ Défaut de Conseil

Nos clients, approchant de la limite de leur découvert autorisé, reçoivent un courrier ou SMS automatisé de la CEIDF les incitant à débloquer des fonds sur leur réserve izicarte sans aucune autre proposition : virement interne à partir de son épargne, adaptation ponctuelle ou définitive du découvert autorisé, proposition de RDV avec son conseiller pour un point budget.

Dans le cadre de la satisfaction, pourquoi la CEIDF ne prévient pas automatiquement le gestionnaire du compte alors qu'elle est capable automatiquement d'inciter les clients à l'endettement.

L'absence d'autre proposition est donc assimilable à un défaut de conseil.

La délégation CGT demande que cesse de telles pratiques.

La Direction : *Le service Alerte anti-dépassement est un service gratuit mis en place par NATIXIS FINANCEMENT, qui s'adresse aux détenteurs de la carte Izicarte. Il peut s'il le souhaite, refuser le service. La CEIDF ne gère pas ce service.*

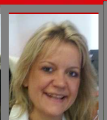
La CGT : *C'est une piste de réflexion à avoir dans le cadre d'Esprit de Service et la satisfaction clientèle.*



La prochaine réunion aura lieu le 15 juin. Et ce sera la dernière avant la mise du CSE.



Isabelle
MAUZAT



Véronique
DANET
DUPUIS



Fabrice
BELLEGARDE



Jérôme
DUCAMP



Pierre
PLUQUIN



Nicolas
PROTIERE



64/66/68 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS



cgtceidf@orange.fr
cgt.dp.ce@orange.fr



www.cgtceidf.fr



01 70 23 53 48 / 52
(ligne interne : 25348 / 52)



01 40 41 96 41



CGTCEIDF